

Aperçu du fonds

Protection du Patrimoine

Polices de fonds distincts

Rendement du fonds au 31 décembre 2024

**Version numérique accessible à l'adresse
[Canadalife.com/noticesexplicatives](https://canadalife.com/noticesexplicatives)**

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque *Aperçu du fonds* individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : 1 888 252-1847

Table des matières

Aperçu du fonds	1
Frais de gestion de placement	3
Fonds de répartition de l'actif	4
Répartition prudent	4
Répartition modéré	6
Répartition équilibré	8
Portefeuille Visio	10
Portefeuille de revenu Visio	10
Portefeuille de revenu Visio II	12
Portefeuille équilibré Visio	14
Fonds de trésorerie et équivalents	16
Marché monétaire	16
Fonds à revenu fixe	18
Répartition de revenu fixe diversifié	18
Obligations canadiennes de base	20
Obligations tactiques canadiennes	22
Fonds équilibrés	24
Revenu fixe canadien équilibré	24
Revenu stratégique	26
Croissance équilibrée canadienne	28
Équilibré d'actions canadiennes	30
Équilibré de valeur canadienne	32
Équilibré neutre canadien	34
Équilibré d'excellence canadienne	36

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement à tout moment. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Nom du fonds distinct	Série standard avec protection du patrimoine Frais de gestion de placement Avec frais d'acquisition	Série Partenaire avec protection du patrimoine Frais de gestion de placement Avec frais d'acquisition
Fonds de répartition de l'actif		
Répartition prudent	2,25 %	1,25 %
Répartition modéré	2,30 %	1,30 %
Répartition équilibré	2,40 %	1,40 %
Portefeuille Visio		
Portefeuille de revenu Visio	2,20 %	1,20 %
Portefeuille de revenu Visio II	2,20 %	1,20 %
Portefeuille équilibré Visio	2,40 %	1,40 %
Fonds de trésorerie et équivalents		
Marché monétaire	1,05 %	0,80 %
Fonds à revenu fixe		
Répartition de revenu fixe diversifié	1,85 %	1,35 %
Obligations canadiennes de base	1,65 %	1,15 %
Obligations tactiques canadiennes	1,70 %	1,20 %
Fonds équilibrés		
Revenu fixe canadien équilibré	1,85 %	0,85 %
Revenu stratégique	2,44 %	1,44 %
Croissance équilibrée canadienne	2,30 %	1,30 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,24 %	1,24 %
Équilibré de valeur canadienne	2,45 %	1,45 %
Équilibré neutre canadien	2,52 %	1,52 %
Équilibré d'excellence canadienne	2,54 %	1,54 %

Répartition prudent

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 671 147 940 \$
Taux de rotation du portefeuille : 43,65 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,71	14,09	22 349 798
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,60	11,99	1 032 189

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Revenu fixe canadien de base	25,61
Obligations tactiques canadiennes	21,39
Immobilier	6,64
Revenu fixe sans contraintes	4,35
Obligations étrangères	3,24
Obligations mondiales multisectorielles	3,20
Dividendes canadiens de base	2,99
Actions de valeur canadiennes	2,99
Dividendes américains	2,98
Croissance canadienne	2,98
Total	76,37

Nombre total des placements : **23**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

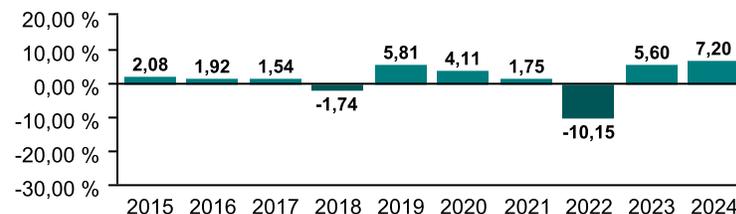
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 183,52 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,70 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,71	1,60

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Répartition modéré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 732 698 521 \$
Taux de rotation du portefeuille : 38,10 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,76	15,95	20 268 217
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,65	12,50	1 297 893

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	20,42
Revenu fixe canadien de base	18,69
Immobilier	7,62
Dividendes américains	4,11
Actions de valeur canadiennes	4,08
Dividendes canadiens de base	4,08
Croissance canadienne	4,07
Actions de valeur des États-Unis	4,05
Occasions mondiales de croissance	4,05
Marchés émergents (Putnam)	3,13
Total	74,30

Nombre total des placements : **23**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

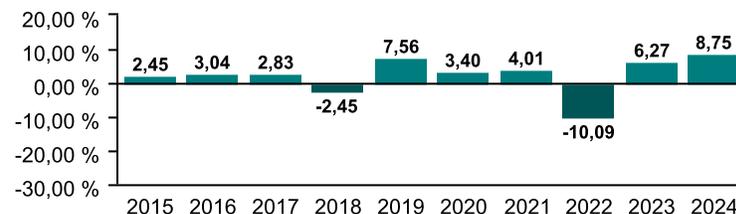
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 272,84 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,44 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,76	1,65

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Répartition équilibré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 1 299 102 258 \$
Taux de rotation du portefeuille : 30,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,86	19,61	27 275 005
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,76	13,18	1 723 069

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	18,55
Revenu fixe canadien de base	11,61
Immobilier	7,53
Actions de valeur des États-Unis	5,09
Actions de valeur canadiennes	4,92
Dividendes canadiens de base	4,91
Croissance toutes capitalisations américaines	4,82
Croissance canadienne	4,71
Dividendes américains	4,27
Occasions mondiales de croissance	4,23
Total	70,64

Nombre total des placements : 22

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 412,75 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,52 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,86	1,76

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Portefeuille de revenu Visio

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 54 561 768 \$
Taux de rotation du portefeuille : 46,97 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,63	13,37	1 846 651
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,52	11,20	143 072

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat revenu Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 50 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 30 à 50 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	31,82
Revenu fixe canadien de base	29,22
Revenu fixe sans contraintes	7,45
Immobilier	6,00
Obligations étrangères	3,50
Obligations mondiales multisectorielles	3,50
Obligations à rendement réel	3,00
Dividendes américains	2,79
Dividendes canadiens de base	2,78
Dividendes mondiaux	2,78
Total	92,84

Nombre total des placements : **15**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 30 à 50 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Axé sur le revenu. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

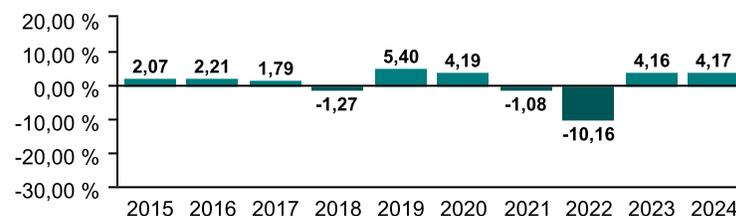
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 110,10 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,05 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille de revenu Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,63	1,52

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Portefeuille de revenu Visio II

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 42 959 638 \$
Taux de rotation du portefeuille : 43,88 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,76	14,93	1 074 853
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,65	11,70	71 755

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat revenu Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 50 à 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 30 à 50 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	25,95
Revenu fixe canadien de base	23,80
Immobilier	8,00
Revenu fixe sans contraintes	6,06
Dividendes canadiens de base	5,38
Dividendes mondiaux	5,34
Occasions mondiales de croissance	5,33
Dividendes américains	5,33
Croissance canadienne	4,02
Obligations étrangères	2,85
Total	92,06

Nombre total des placements : **15**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 30 à 50 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Croissance du revenu. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs, et le niveau de risque est passé de « faible à modérée » à « faible ». Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

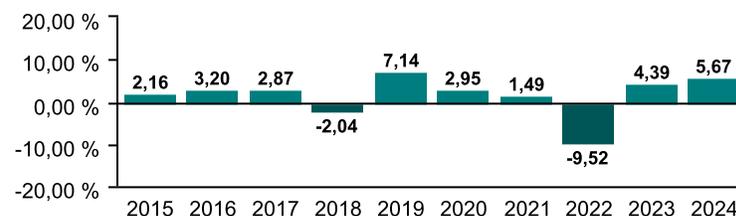
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 187,05 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,73 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille de revenu Visio II

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,76	1,65

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Portefeuille équilibré Visio

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 54 631 349 \$
Taux de rotation du portefeuille : 35,28 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,87	17,50	1 730 594
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,76	12,46	53 103

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe, mais comprend des actions canadiennes et étrangères par l'intermédiaire du Mandat équilibré Visio de Patrimoine privé IPC. En matière de composition, il vise à consacrer de 30 à 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et de 50 à 70 pour cent de son actif à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	19,96
Revenu fixe canadien de base	18,92
Immobilier	9,02
Dividendes canadiens de base	8,17
Dividendes américains	8,17
Dividendes mondiaux	8,17
Occasions mondiales de croissance	8,15
Croissance canadienne	6,11
Revenu fixe sans contraintes	4,66
Obligations étrangères	2,20
Total	93,53

Nombre total des placements : 14

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen et à plus long terme ne souhaitant pas consacrer plus de 50 à 70 pour cent de ses avoirs à des actions et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré.

Notes

Avant le 16 mai 2025, ce fonds s'appelait le fonds Croissance du revenu Plus. À compter du 16 mai 2025, ce fonds cherchera à investir dans un seul fonds sous-jacent plutôt que dans plusieurs. Les rendements obtenus avant les dates précitées étaient ceux réalisés au titre de la stratégie de placement antérieure. Les dix principaux placements représentent les placements en date du 31 décembre 2024. Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

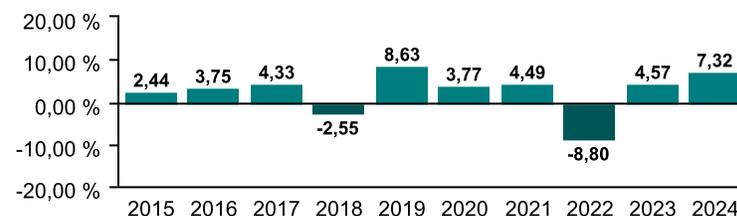
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 302,78 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,68 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Portefeuille équilibré Visio

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,87	1,76

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Marché monétaire

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 758 676 896 \$
Taux de rotation du portefeuille : 25,36 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	1,29	11,07	18 069 070
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	0,90	11,21	550 988

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Canadienne Impériale de Commerce note à taux variable, 2025-02-03	5,44
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-09-29	4,89
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2025-01-24	3,17
Vancouver Airport Fuel Facilities Corporation, 2,17 %, 2025-06-23	2,91
Banque Nationale du Canada, 2025-10-20	2,64
John Deere Financial Inc., 2,41 %, 2025-01-14	2,41
MUFG Bank Ltd. 04-23-2025	2,17
407 International Inc., 1,8 %, 2025-05-22	2,00
Toyota Crédit Canada Inc., 2,11 %, 2025-02-26	1,97
Province of Newfoundland and Labrador 01-02-2025	1,91
Total	29,52
Nombre total des placements :	107

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Notes

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais pour ce fonds. Toutefois, la Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis. En 2024, la Canada Vie a renoncé à des frais équivalant aux pourcentages suivants aux termes des polices des séries et niveaux de garantie suivants. Série standard : 75/100 – 0,06 %; Série Partenaire : 75/100 – 0,17 %.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

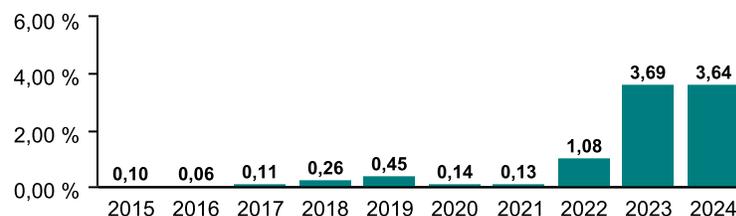
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 100,07 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,96 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	1,29	0,90

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Répartition de revenu fixe diversifié

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 77 001 304 \$
Taux de rotation du portefeuille : 33,33 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,30	9,59	2 381 877
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,73	9,87	319 527

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	28,96
Revenu fixe canadien de base	23,96
Obligations de sociétés canadiennes	8,99
Obligations à long terme	7,99
Revenu fixe sans contraintes	6,99
Obligations à court terme	6,99
Obligations étrangères	5,00
Obligations mondiales multisectorielles	5,00
Obligations à rendement réel	3,74
Revenu fixe indexé sur l'inflation mondiale	1,25

Total 98,87

Nombre total des placements : 11

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 5 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

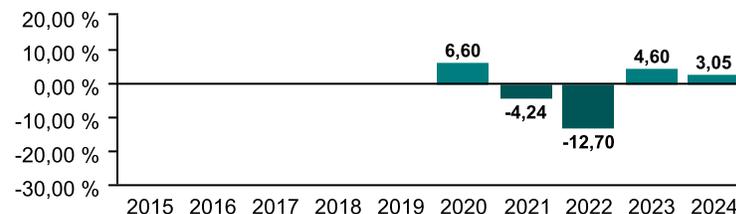
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 958,68 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,81 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,30	1,73

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que *l'Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 19 octobre 2015
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 160 040 047 \$
Taux de rotation du portefeuille : 88,85 %

Série	Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)		
	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,04	10,09	3 507 824
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,48	10,48	319 823

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	6,07
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	5,09
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	4,91
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	3,02
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	2,84
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,68
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,58
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,14
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	2,06
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,97
Total	33,34

Nombre total des placements : **335**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 9 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

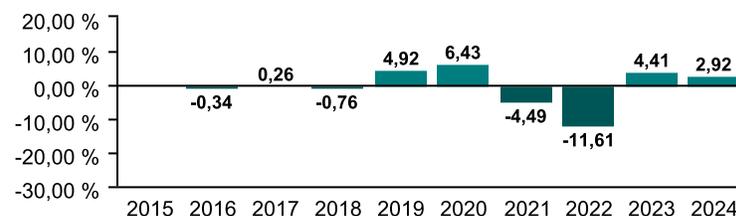
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 octobre 2015 détiendrait 1 008,93 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,10 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 9 dernières années. Au cours des 9 dernières années, on note 5 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,04	1,48

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Obligations tactiques canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 623 854 087 \$
Taux de rotation du portefeuille : 72,66 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,06	9,70	868 876
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,51	9,98	63 607

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	4,82
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	3,73
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	3,73
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,06
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,61
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	2,54
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,13 %, 2025-04-15	2,45
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,45
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	1,85
Rogers Communications Inc., 5 %, 2081-12-17	1,63

Total 28,89

Nombre total des placements : 1348

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 5 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

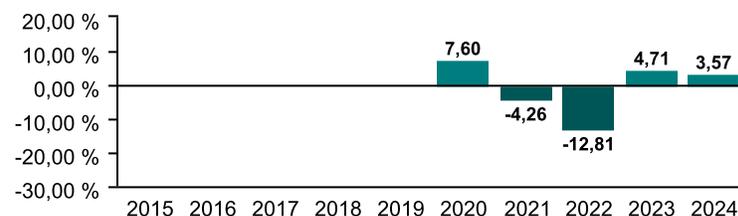
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 970,33 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -0,58 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations tactiques canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,06	1,51

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 325 420 243 \$
Taux de rotation du portefeuille : 63,93 %

Série	Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)		
	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,25	15,59	7 399 865
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,13	12,49	634 954

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	3,93
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	3,23
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	2,81
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,62
Province de Québec, 4,2 %, 2057-12-01	2,52
Fid. Can pour l'hab. No 1 note à taux variable, 2026-09-15	2,45
Province de l'Ontario, 3,8 %, 2034-12-02	2,04
Billet du Trésor des États-Unis R.R., 2,13 %, 2054-02-15	1,70
Province de l'Ontario, 4,6 %, 2055-12-02	1,60
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,45
Total	24,34

Nombre total des placements : **2176**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts et d'une croissance modeste aux termes d'actions canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 243,89 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,21 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,25	1,13

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Revenu stratégique

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 17 décembre 2010
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 273 356 488 \$
Taux de rotation du portefeuille : 5,80 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,94	16,52	5 741 936
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,82	13,01	974 040

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

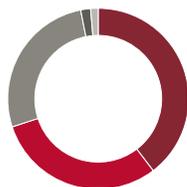
Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,44
Banque de Montréal	1,58
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,57
Microsoft Corp.	1,44
Canadian Natural Resources Ltd.	1,32
Apple Inc.	1,24
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,19
Enbridge Inc.	1,13
Financière Sun Life Inc.	1,08
Agnico-Eagle Mines Ltd.	0,97
Total	13,95
Nombre total des placements :	2557

Répartition des placements	% de l'actif
Revenu fixe	39,63
Actions canadiennes	30,34
Actions étrangères	26,91
Liquidités et équivalents	1,76
Autres	1,35



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

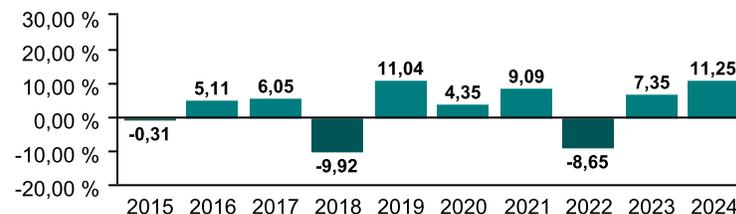
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 380,35 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,28 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,94	1,82

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 131 260 003 \$
Taux de rotation du portefeuille : 4,16 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,77	13,31	5 728 852
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,67	14,09	460 100

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans des actions canadiennes et étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance équilibrée canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,56
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,30
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,74
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	1,67
Constellation Software Inc.	1,64
Amazon.com Inc.	1,57
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	1,56
Shopify Inc. Cl A	1,51
Apple Inc.	1,38
Microsoft Corp.	1,34
Total	17,27
Nombre total des placements :	1174

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	34,46
Revenu fixe	32,32
Actions étrangères	28,60
Liquidités et équivalents	4,37
Autres	0,24



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 5 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

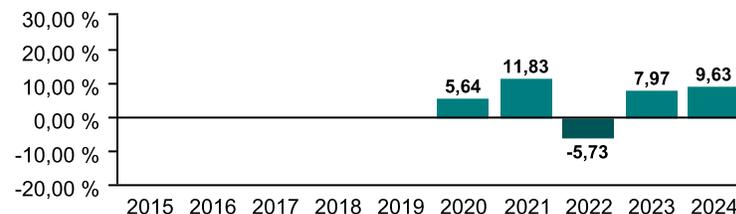
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 1 331,17 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,70 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,77	1,67

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 59 845 319 \$
Taux de rotation du portefeuille : 7,00 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,74	13,35	2 868 769
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,62	14,14	204 187

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

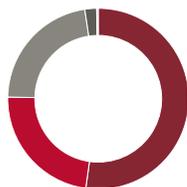
Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères, actuellement par l'entremise du Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation Vtg CI A	3,95
Intact Financial Corporation	3,87
Restaurant Brands International Inc.	2,90
Banque Royale du Canada	2,86
Emera Inc.	2,83
Visa Inc. Com CI A	2,82
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,72
Williams Cos. Inc. (The)	2,69
Microsoft Corp.	2,68
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	2,66
Total	29,97
Nombre total des placements :	2078

Répartition des placements	% de l'actif
Actions canadiennes	52,22
Actions étrangères	23,09
Revenu fixe	22,31
Liquidités et équivalents	2,11
Autres	0,27



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 5 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

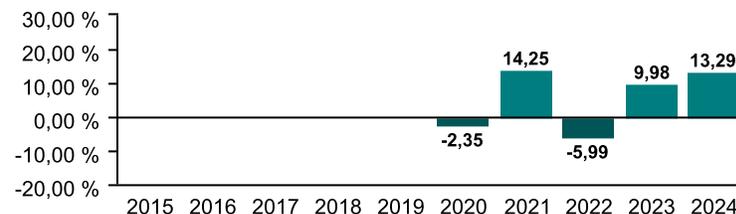
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 1 335,38 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,77 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,74	1,62

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que *l'Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 04 novembre 2019
Date de création du fonds : 04 novembre 2019
Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 690 164 327 \$
Taux de rotation du portefeuille : 51,60 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,94	12,81	24 466 807
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,82	13,57	2 403 822

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

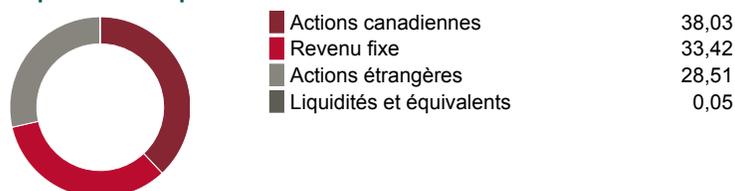
Dix principaux placements

	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,00
Banque Royale du Canada	2,99
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,43
Banque de Montréal	2,21
RB Global, Inc	1,90
Gouv. du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	1,77
Metro Inc.	1,55
Chemin de fer Canadien Limitée	1,44
Alimentation Couche-Tard Inc.	1,43
Gen Digital Inc.	1,37
Total	20,10

Nombre total des placements :

245

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 5 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

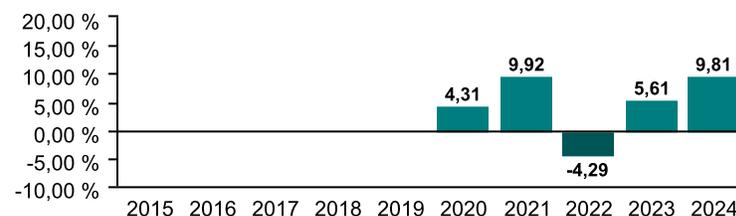
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 1 281,10 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,92 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 5 dernières années. Au cours des 5 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,94	1,82

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Équilibré neutre canadien

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 05 octobre 2009
Gestionnaire : Gestion de Placements Greystone TD

Valeur totale du fonds : 319 302 019 \$
Taux de rotation du portefeuille : 11,86 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,99	21,20	8 425 839
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,89	14,50	1 173 210

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

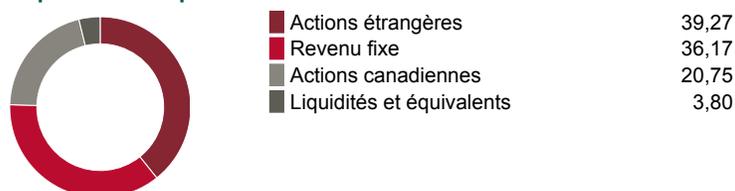
Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds équilibré en gestion commune TD Greystone.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	4,68
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,75 %, 2030-06-15	3,26
Gouv. du Canada, 0,02 %, 2031-06-01	2,62
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	2,48
NVIDIA Corp.	1,80
Banque Royale du Canada	1,78
Apple Inc.	1,68
Microsoft Corp.	1,68
Gouv. du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	1,57
Shopify Inc. CIA	1,33
Total	22,88

Nombre total des placements : **373**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 595,62 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,78 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré neutre canadien

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,99	1,89

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847

Équilibré d'excellence canadienne

Bref aperçu : **Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 27 novembre 1998
Gestionnaire : Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds : 325 735 105 \$
Taux de rotation du portefeuille : 5,99 %

Série	75 / 100		
	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	3,01	22,99	6 559 362
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,90	14,73	786 370

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL - valeur liquidative
 UC - unités en circulation

Placement minimum
 *Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

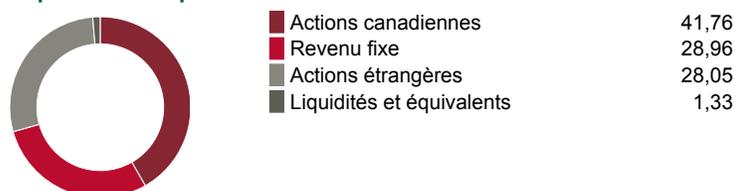
Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds de croissance du revenu Invesco.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCI A	5,31
Banque Royale du Canada	3,99
Icon PLC Shs	3,44
Aon PLCCI A	2,93
ATS Corporation	2,82
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,79
Telus Corp.	2,78
UnitedHealth Group Inc.	2,68
Fairfax Financial Holdings Ltd. Sub Vtg	2,60
Canadian Natural Resources Ltd.	2,58
Total	31,92

Nombre total des placements : 297

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

Le 28 octobre 2024, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

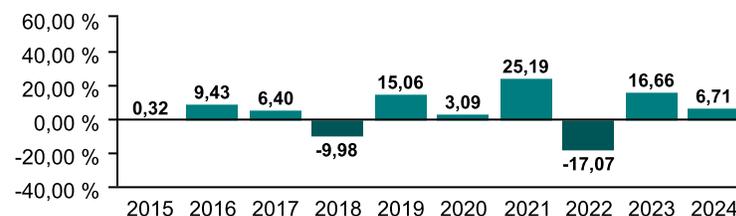
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2014 détiendrait 1 611,76 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,89 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré d'excellence canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. 	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	3,01	1,90

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1
 Site Web : www.canadavie.com
 Courriel : isp_cutomer_care@canadalife.com
 Téléphone : T 888 252-1847



Consultez canadvie.com

Numéro de téléphone sans frais : **1 888 252-1847**

Canada Vie, le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0621 – 5/25